



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE L'YONNE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

spécial n°15/2012 du 20 avril 2012

Adresse de la préfecture : 1, Place de la Préfecture - CS 80119 - 89020 Auxerre cedex – tél. standard 03.86.72.79.89

Horaires d'ouverture : 9h-12h et 18h30-20h

Adresse de la sous-préfecture d'Avallon : 24 rue de Lyon – 89000 Avallon – tél. standard 03.86.34.92.00

Horaires d'ouverture : 9h-12h et 18h30-20h

Adresse de la sous-préfecture de Sens : 2 rue Général Leclerc – 89100 Sens cedex – tél. standard 03.86.64.78.00

Horaires d'ouverture : 9h-11h30 et 18h45-20h30

e-mail : courrier@yonne.gouv.fr

Site internet des services de l'Etat : <http://www.yonne.gouv.fr>

RAA spécial numéro 15/2012 du 20 avril 2012

L'intégralité de ce recueil est consultable à la préfecture (MAP et service courrier), dans les sous-préfectures du département de l'Yonne, aux heures d'ouverture au public et sur le site internet des services de l'Etat.



PREFET DE L'YONNE

Recueil spécial des Actes Administratifs n°15 du 20 avril 2012

---ooOoo---

SOMMAIRE

N° d'arrêté	Date	Objet de l'arrêté	Page
--------------------	-------------	--------------------------	-------------

PREFECTURE DE L'YONNE

DIRECTION DE LA CITOYENNETE ET DES TITRES

PREF/DCT/SCUR/2012	16/04/2012	Arrêté portant modification de l'arrêté n° PREF/DCT/SCUR/2012 0234 du 27 mars 2012 instituant une commission de contrôle des opérations de vote à SENS pour l'élection du Président de la République des 22 avril et 6 mai 2012	3
--------------------	------------	---	----------

**ARRETE N°PREF/DCT/SCUR/2012 du 16 avril 2012
portant modification de l'arrêté n°PREF/DCT/SCUR/2 012 0234 du 27 mars 2012 instituant une
commission de contrôle des opérations de vote
à SENS pour l'élection du Président de la République des 22 avril et 6 mai 2012**

Article 1er : L'article 2 de l'arrêté n°PREF/DCT/SCUR/2012 02 34 du 27 mars 2012 portant institution d'une commission de contrôle des opérations de vote à SENS pour l'élection du Président de la République des 22 avril et 6 mai 2012 est modifié ainsi qu' il suit :

Madame Anne-Laure MENESTRIER
Vice-Présidente du Tribunal de grande instance de Sens
Président titulaire pour le 1^{er} tour (22 avril 2012)

Monsieur Didier FORTON
Président du Tribunal de grande instance de Sens
Président titulaire pour le 2^{ème} tour (6 mai 2012)

Madame Emmanuelle GENDRE
Juge auprès du Tribunal de grande instance de Sens
Membre pour le 1^{er} tour (22 avril 2012)

Monsieur Alexandre TREMOLIERE
Juge auprès du Tribunal de grande instance de Sens
Membre pour le 2^{ème} tour (6 mai 2012)

Monsieur Bertrand DUCROS
Secrétaire général de la Sous-Préfecture de Sens

Le préfet,
Jean-Paul BONNETAIN